Image not found or type unknown

Calcul de soulte suite à divorce (régime de separation des biens)

Par **Martha75**, le **30/03/2015** à **13:25**

Bonjour,
Je sous mariée sous le régime de la separation de biens et je suis sur le point de divorcer.
Mon mari souhaite conserver la maison et va devoir me verser une soulte.
Je trouve que le calcul de cette soulte n'est pas clair. Peut-on m'aider a faire ce calcul?
En 2007, achat de notre maison 324000€.
Sur l'acte de propriété, il est stipulé que 72% appartient a mon mari et 28% pour moi (mon mari a mis un apport conséquent et nous remboursons le pret 50/50).
Aujourd'hui, la maison est estimée a 305000€.
Il nous reste 125000€ à rembourser à la banque.
Depuis l'achat, mon mari a effectué 40000€ de travaux avec son argent propre issu d'une donation et a injecté 25000€ dans le crédit avec son argent propre issu d'une donation également soit un total de 65000€ à prendre en compte.
Quelle est le montant de la part qu'il devra me verser?
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés